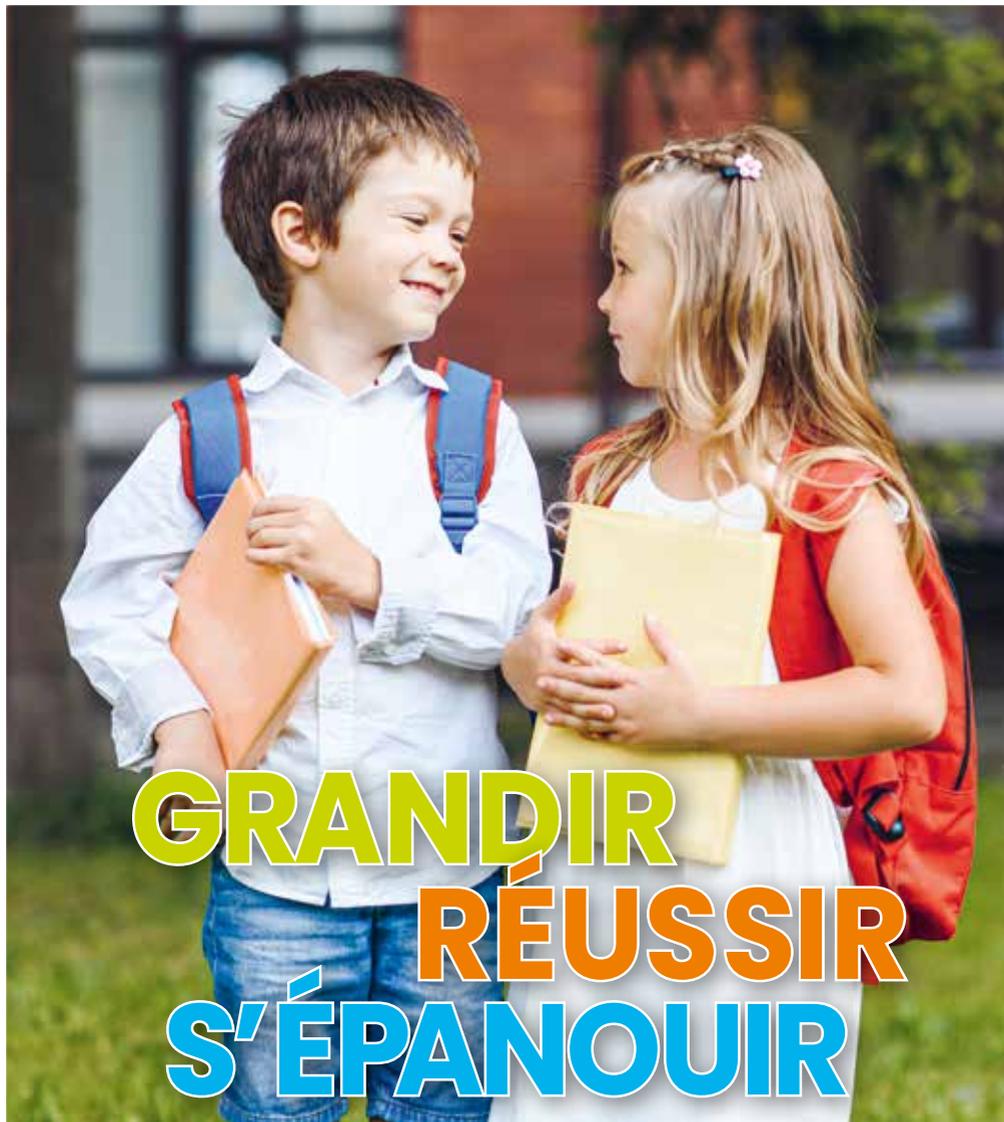


PETITE ENFANCE ET SCOLARITÉ À CHARTRES

GUIDE PRATIQUE DES SERVICES ET DE L'ACCUEIL POUR VOS ENFANTS
DE LA NAISSANCE À 12 ANS | SEPTEMBRE 2022 > ÉTÉ 2023



GRANDIR
RÉUSSIR
S'ÉPANOUIR



3

Édito

4

Vos interlocuteurs

6

L'éveil, l'éducation,
les loisirs :
des priorités
pour vos enfants

12

L'accueil
du jeune enfant
de 0 à 3 ans

SOMMAIRE

20

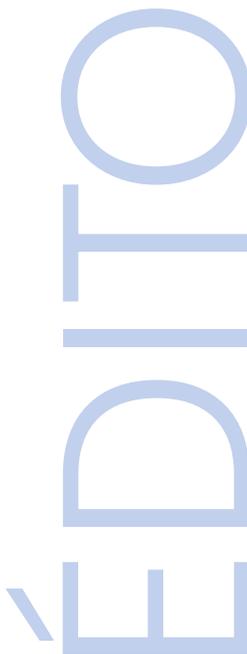
Mon enfant
entre à l'école

32

S'épanouir
après l'école :
les loisirs, le sport
et la culture

43

Les tarifs



Si vous venez inscrire ou réinscrire votre enfant dans une crèche ou une école publique de Chartres, ce livret s'adresse à vous.

Prenez le temps de découvrir tous les services et toutes les animations que la Ville de Chartres propose à l'épanouissement et au développement de votre enfant. Vous serez surpris par leur diversité, qui essaie de tenir compte au mieux de la situation particulière de chacun, enfant, parents, famille. Pendant le temps scolaire, comme avant ou après. Pendant les vacances aussi.

Ce choix, rare dans son étendue, reflète celui de votre municipalité en faveur d'une politique familiale complète.

Vous en verrez la preuve en étudiant nos tarifs, qui tiennent compte au plus près de vos possibilités financières. Ici, le « quotient familial » se traduit dans une solidarité active, concrète.

Des personnels et des équipes parfaitement qualifiés, des animateurs, des acteurs culturels, des sportifs, souvent de haut niveau, suivront, accompagneront vos enfants. Tous les dispositifs que nous vous proposons sont établis en concertation permanente avec vous, parents, et vos associations. Ils s'adaptent chaque année pour coller au mieux avec des modèles familiaux qui ne cessent d'évoluer.

Quand vous aurez lu ces pages et si vous avez des questions particulières, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec nous. Soyez sûrs d'une chose : nous vous écouterons et nous chercherons avec vous la meilleure solution possible. Votre enfant le vaut bien.

Dominique Dutarte,
adjointe au maire
en charge des Affaires scolaires
et de la Petite Enfance

VOS INTERLOCUTEURS

Les élus

Dominique DUTARTRE

Adjointe au maire en charge des Affaires scolaires et de la Petite Enfance

Isabelle VINCENT

Adjointe au maire en charge de la Culture et du Patrimoine

José ROLO

Adjoint au maire en charge du Sport, de la Vie associative et de la Jeunesse

Les services municipaux et les partenaires

Hôtel de Ville

place des Halles,

Ouvert du lundi au vendredi, 9h-18h

Le samedi de 9h à 12h30

Tél. 02 37 23 40 00 - www.chartres.fr

Vos démarches

- PETITE ENFANCE
petite.enfance@agglo-ville.chartres.fr
- ÉCOLE
inscription.scolaire@agglo-ville.chartres.fr
- CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE
conservatoire@agglo-ville.chartres.fr
- SPORTS
ecole-sports@agglo-ville.chartres.fr
vacances-sportives@agglo-ville.chartres.fr
- BIBLIOTHÈQUES
apostrophe@agglo-ville.chartres.fr
bibli.aragon@agglo-ville.chartres.fr
- ASSOCIATION DES PEP 28
standard@pep28.asso.fr









L'ÉVEIL, L'ÉDUCATION, LES LOISIRS:

DES PRIORITÉS
POUR VOS ENFANTS

👉 *Plus d'un tiers du budget de fonctionnement de la Ville est destiné à la petite enfance, aux écoles maternelles et élémentaires ainsi qu'aux équipements sportifs et culturels chartrains. Chaque jour, plus de 320 agents de la collectivité œuvrent pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions.*

Les travaux et l'entretien des locaux

Donner les meilleures chances de réussite aux enfants chartrains commence par l'accueil dans des locaux confortables et agréables. Tous les ans, la Ville consacre en moyenne un budget de 1,5 million d'euros à la rénovation de ses bâtiments et à l'entretien de leurs espaces extérieurs.

L'accès au patrimoine culturel, artistique et aux sports

Soucieuse d'apporter les meilleures conditions éducatives, la Ville dote toutes ses structures d'un budget de fonctionnement destiné à l'acquisition de matériels pédagogiques et au financement des actions adaptées aux différentes tranches d'âges :

- une promotion de la lecture, de la littérature jeunesse et du cinéma, de la petite enfance au CM2, par les équipes de la médiathèque l'Apostrophe et de la bibliothèque Louis-Aragon ;



- des sorties à la journée jusqu'aux classes découvertes, incluant le transport;
- plusieurs dispositifs d'éducation artistique et culturelle en musique et danse sont dispensés par des animateurs spécialisés : dans les crèches (découverte des instruments et éveil musical) et dans les écoles (initiation à la danse contemporaine et classique, orchestre à l'école...);
- pour les classes de CMI et CM2 et du CP au CM2 en réseau d'éducation prioritaire : un soutien aux enseignants pour les activités sportives;
- une sensibilisation à la sécurité routière proposée par la police municipale aux classes de CMI et CM2;
- une découverte des collections du musée des Beaux-Arts et de la Maison Picassiette pour les classes de la grande section au CM2;

- une initiation aux méthodes scientifiques de l'archéologie, proposée par des animateurs du patrimoine des classes de la grande section au CM2.



MONTÉE EN PUISSANCE DE L'ACTIVITÉ ÉCHECS

Le retour d'expérience des quatre années précédentes a confirmé tous les bienfaits de cette activité sur les apprentissages scolaires et la faculté à canaliser le comportement des enfants. En ce sens, les 25 séances à raison d'une heure par semaine seront de nouveau proposées aux enseignants volontaires de CMI et CM2 et 3 classes d'une nouvelle école rejoignant le dispositif. Concentration, calcul, prise d'initiative seront toujours en vigueur... avec en point d'orgue en juin, une grande fête des échecs sur le site du Rigéard.



L'éducation numérique

Depuis 2010, la Ville a équipé toutes les classes des écoles élémentaires d'un vidéo projecteur interactif (VPI), de 3 PC portables de fond de classe et d'un ordinateur portable par enseignant, selon les préconisations de l'Éducation nationale. L'ensemble de ce matériel permet aux élèves et aux professeurs des écoles de travailler d'une manière ludique et interactive en complément du tableau blanc traditionnel. Le service Informatique de la Ville apporte une attention toute particulière à la maintenance de ce parc de 340 ordinateurs.

Programme de réussite éducative : resserrer les liens avec l'école

Dans les écoles en réseau d'éducation prioritaire est mis en place un programme de réussite éducative (PRE). Il consiste à accompagner les enfants de 2 à 11 ans qui présentent des signes de fragilité ou des risques de rupture dans leur parcours scolaire. En accord avec les familles, différents types d'actions sont proposés comme par exemple :

- Les clubs «Coup de pouce CLÉ» et «Coup de pouce CLEM», à destination d'enfants de CP ou de CE1 repérés par les enseignants comme fragiles en lecture, en écriture ou en mathématiques. Des séances ludiques sont mises en place, permettant de favoriser ces apprentissages. Les parents sont pleinement associés à l'action.
- Le Théâtre'Action, pour les enfants



du CMI à la 5^e, consiste à proposer une ouverture culturelle et artistique tout en travaillant sur le comportement et la valorisation de soi.

- Les études éducatives proposent à des enfants de 6 à 10 ans un accompagnement aux devoirs et une activité éducative dans des conditions privilégiées.

D'autres thématiques sont travaillées par le biais d'actions collectives ou individuelles sur les thèmes de la parentalité, du plaisir de lire, du savoir-vivre ensemble.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL



CLASSE D'ÉVEIL MUSIQUE ET DANSE À PARTIR DE 4 ANS

Le conservatoire propose
des cours d'éveil musical
et d'éveil à la danse
afin de faire découvrir
aux plus jeunes,
de manière ludique,
ces deux disciplines.

Inscriptions
en ligne sur
chartres.fr
à partir
de début juin

CONSERVATOIRE,
cloître des Cordeliers
22, rue Saint-Michel
02 36 67 30 70

conservatoire@agglo-ville.chartres.fr



CHARTRES



A young child with light brown hair, wearing a blue and white striped shirt and blue pants, is sitting on a green mat. The child is focused on playing with a wooden stacking toy consisting of five rings in blue, green, yellow, orange, and red. The child is in the process of stacking a red ring onto the red base. To the right, there is a colorful toy truck with a yellow body and green and red accents. The background is a blurred indoor setting with yellow storage bins.

L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE 0 À 3 ANS

👉 *L'accueil du jeune enfant est conçu pour apporter des solutions de garde aux parents d'un enfant âgé de 10 semaines à 3 ans révolus, qu'ils soient en activité, à la recherche d'un emploi, ou qu'ils souhaitent simplement bénéficier de temps libre quelques heures par semaine.*

Quel mode d'accueil choisir ?

Crèche, assistante maternelle, halte-garderie... Faites le point sur les solutions qui s'offrent à vous pour concilier vies professionnelle, familiale et sociale.

L'accueil en collectivité

Pour répondre aux besoins des familles chartraines, huit établissements accueillent les enfants selon différentes formules. Chaque établissement dispose d'un personnel spécialisé et qualifié (agents de la petite enfance, auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants, puéricultrices, infirmières et psychologue) qui assure au quotidien un accueil individualisé et de qualité. Les enfants sont accueillis en groupes inter-âges. La journée est ponctuée par des activités de jeux et d'éveil, des temps d'animation autour du livre, de la musique... dans des locaux adaptés. Les repas, les temps de repos et les soins sont donnés à chacun dans le respect de son rythme.

**6 MULTI-ACCUEILS COLLECTIFS
SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI**

L'Îlot Câlin

Quartier Centre-ville
Horaires : 7 h à 19 h
25, rue des Bouchers
Tél. 02 37 18 47 27
52 places

Les Lutins

Quartier des Clos
Horaires : 7 h à 19 h
1, rue Lucien-Deneau
Tél. 02 36 67 31 30
65 places

La Farandole

Quartier Comtesses
Horaires : 7 h 30 à 18 h 30
3, rue Georges-Pompidou
Tél. 02 37 23 42 18
40 places

La Maison du Castor

Quartier Bel-Air
Horaires : 7 h 30 à 18 h 30
18, rue des Castors
Tél. 02 36 67 30 25
26 places

Les Diablotins

Quartier La Madeleine
Horaires : 7 h 30 à 18 h 30
rue Foucher-de-Chartres
Tél. 02 37 34 49 77
52 places

Haut comme 3 Pommes

Le Coudray-Hôpitaux de Chartres
Horaires : 6 h 15 à 19 h
4, rue Claude-Bernard
Tél. 02 37 30 36 33
15 places réservées aux Chartrains

Le multi-accueil collectif

Selon votre situation professionnelle ou personnelle, des places en crèches sont disponibles :

- à temps complet ou à temps partiel, selon un contrat établissant le nombre de jours d'accueil et les horaires adaptés à vos besoins,
- en formule occasionnelle, selon vos besoins ponctuels.

Le multi-accueil familial

Cette formule combine accueils individuels et collectifs. Le multi-accueil familial emploie 24 assistantes maternelles agréées par le service de Protection maternelle infantile du Conseil départemental. Réparties dans toute la ville, elles accueillent à leur domicile de un à quatre enfants. Les assistantes maternelles participent régulièrement, avec les enfants, à des ateliers d'éveil proposés par les éducatrices de jeunes enfants à la crèche *Le Jardin des Poussins*. Des journées d'accueil collectif sont également organisées pour les plus grands l'année précédant leur entrée à l'école.

Multi-accueil familial

Le Jardin des Poussins

Quartier La Madeleine
24 assistantes maternelles
réparties dans toute la ville

Horaires : 7 h à 19 h

rue Foucher-de-Chartres

Tél. 02 36 67 31 35

67 places

La Halte-Garderie

Si vous recherchez un accueil ponctuel pour bénéficier de temps libre ou souhaitez que votre enfant rencontre d'autres enfants, l'accueil est possible à la carte, de une heure à la journée complète, sur réservation.

Halte-garderie

La Ronde Enfantine
Quartier Centre-ville

Horaires :

Mardi et jeudi (8 h 30 à 17 h 30)
vendredi (8 h 30 à 12 h 30)

18, rue du Dr-Maunoury

Tél. 02 36 67 30 10

20 places (13 entre 12 h 30 et 14 h)



PRÉ-INSCRIPTION EN STRUCTURES MUNICIPALES

Les demandes d'inscription peuvent se faire dès le sixième mois de grossesse, et jusqu'à l'entrée de l'enfant en école maternelle.

L'imprimé est disponible

- sur www.chartres.fr
rubrique Vivre à Chartres /
Éducation et Jeunesse /
Petite enfance
- à l'accueil de l'Hôtel de Ville
place des Halles,
du lundi au vendredi de 9 h à 18 h
et le samedi de 9 h à 12 h 30

Renseignements :

- Tél. 02 37 23 40 00
- auprès du Relais Petite Enfance (RPE).
- mail: petite.enfance@agglo-ville.chartres.fr

Chaque dossier est étudié en commission mensuelle d'admission.

L'accueil chez un assistant maternel du particulier-employeur

À Chartres, plus de 144 professionnels agréés par le Conseil départemental exercent la fonction d'assistants maternels du particulier-employeur.

Coordonnées disponibles auprès du service de Protection maternelle infantile (PMI) du Conseil départemental (02 37 20 10 10) ou du Relais Petite Enfance de Chartres métropole.

Le Relais Petite Enfance (RPE)

Le RPE est un service municipal gratuit destiné aux familles, aux assistants maternels du particulier-employeur et aux candidats à l'agrément.

Il informe les parents (modes d'accueil existants, listes d'assistants maternels disponibles) et les assiste dans leurs démarches de parent-employeur, leur apporte écoute et soutien sur les sujets de la parentalité.

Il accompagne également les assistants maternels dans leur quotidien professionnel : informations sur leur statut, démarches administratives, accompagnement à la professionnalisation. À ce titre, il leur propose des ateliers d'éveil à l'attention des enfants qu'ils accueillent.



Relais Petite Enfance de Chartres métropole (RPE)

La Maison des Enfants

3, rue du Puits-Drouet

Tél. 02 36 67 30 20

mail : relais.petite.enfance@agglo-ville.chartres.fr

Permanences téléphoniques, accueils sur rendez-vous

En temps scolaires

lundi, mardi, vendredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h.

Mercredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h 30.

Jedi de 9 h à 13 h

Pendant les vacances

Du lundi au vendredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h 30
jeudi uniquement de 9 h à 13 h



POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

Les établissements de la Petite Enfance de la Ville de Chartres se conforment aux principes de la charte nationale «*Pour l'accueil du jeune enfant, pour grandir en toute confiance*».

www.solidarites-sante.gouv.fr
rubrique affaires-sociales / familles-enfance / accueil-du-jeune-enfant

Le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement de chaque structure présentent les grands axes pédagogiques, les modalités de travail et de réflexion que les équipes mettent en œuvre pour proposer aux tout-petits un accueil de qualité.

Documents disponibles sur www.chartres.fr
rubrique Vivre à Chartres / Éducation et jeunesse / Petite enfance

Les lieux d'accueil Enfants-Parents

Les lieux d'accueil Enfants-Parents (LAEP) sont des lieux où parents, grands-parents ou adultes familiaux accompagnant les enfants sont accueillis. Ils ont pour objectif de favoriser l'éveil et la socialisation de l'enfant et d'apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle, à travers les échanges avec d'autres parents ou des professionnels, en dehors de toute visée thérapeutique ou injonction éducative. Trois LAEP sont proposés à Chartres.



L'accès est gratuit, sans réservation, avec un respect de l'anonymat et de la confidentialité.

LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

1, 2, 3 Petits Pas à Domino La Madeleine – Espace Domino

Place du Général-de-Sonis
Ouvert le mardi de 9 h à 11 h 30
(hors vacances scolaires)

Tél. 02 37 28 88 73

Graine d'Éveil Maison pour tous du Pont-Neuf

9, place des Fondateurs
Ouvert le vendredi de 9 h à 11 h 30
(hors vacances scolaires)

Tél. 02 37 36 57 56

La Maison des Enfants Espace Petite Enfance

3, rue du Puits-Drouet
Ouvert le mardi de 13 h 30 à 16 h
(hors vacances scolaires)

Tél. 02 37 88 05 30

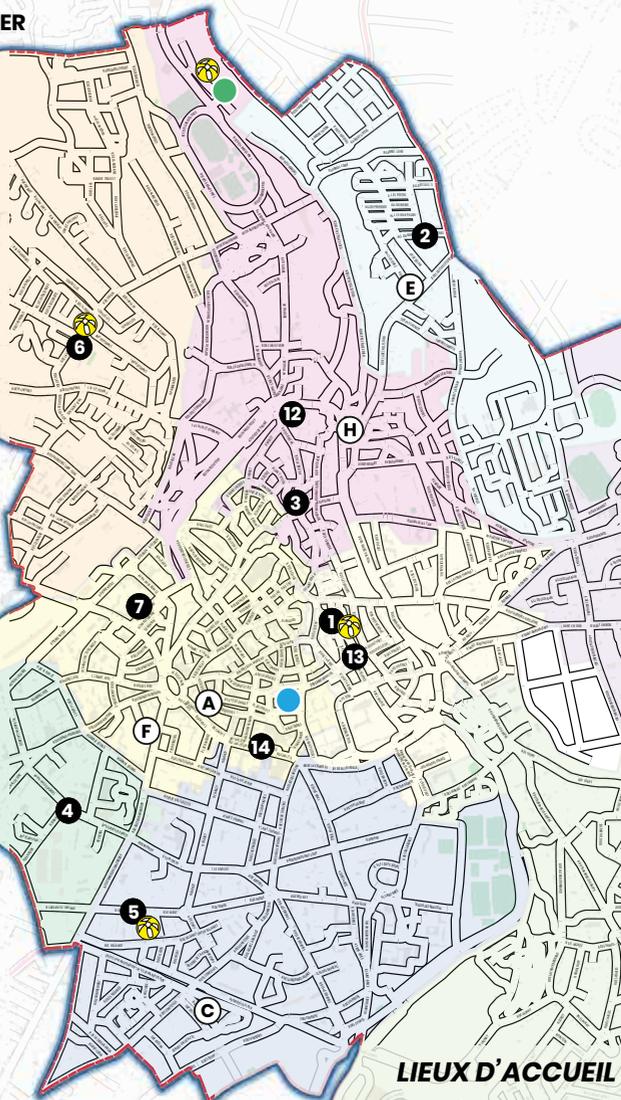
ÉCOLES MATERNELLES

- 1 **ÉCOLE ANNIE-FOURNIER**
3, impasse Montpensier
- 2 **ÉCOLE MARIE-PAPE-CARPANTIER**
2b, allée des Troènes
- 3 **ÉCOLE FRANCINE-COURSAGET**
15, rue Saint-André
- 4 **ÉCOLE LE GRAND-JARDIN**
37b, rue Philippe-Desportes
- 5 **ÉCOLE JULES-FERRY**
67, rue de Varize
- 6 **ÉCOLE LES CYTISES**
15, rue de la Paix
- 7 **ÉCOLE PAUL-FORT**
20, rue Georges-Fessard
- 8 **GRUPE SCOLAIRE HENRI-IV**
1, avenue François-Mitterrand
- 9 **ÉCOLE HENRI-FARMAN**
6, rue Farman
- 10 **ÉCOLE EMILE-ZOLA**
2, mail Jean-de-Dunois
- 11 **ÉCOLE PAULINE-KERGOMARD**
25, rue Ambroise-Paré

 **Hôtel de Ville**
Hôtel de Métropole
place des Halles

 **Le Rigéard**
Accueil de loisirs
pour les élémentaires

 **Centres de loisirs**



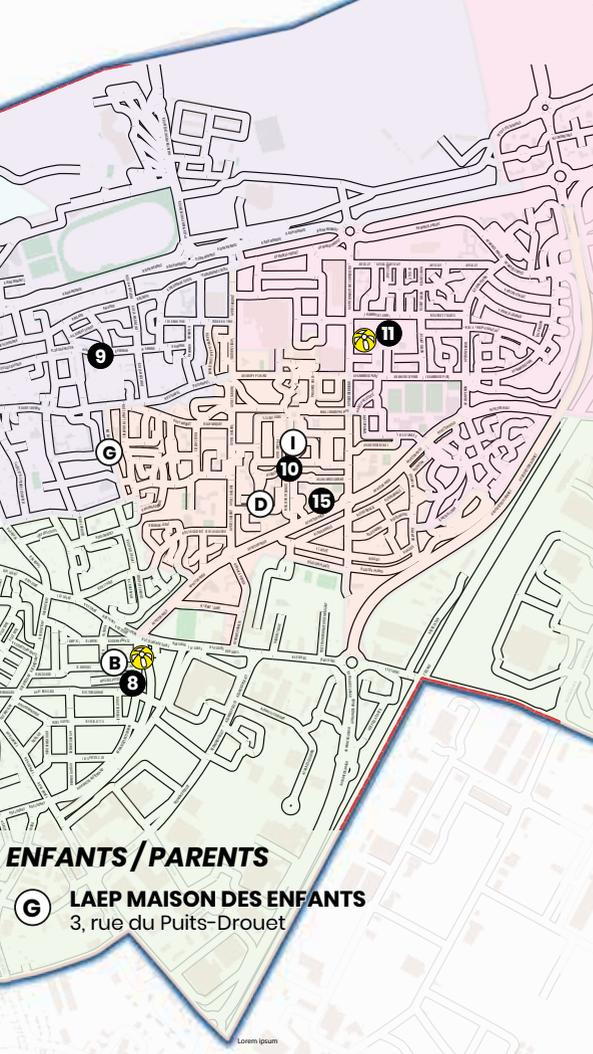
LIEUX D'ACCUEIL

 **LAEP GRAINE D'ÉVEIL**
Maison Pour Tous du Pont-Neuf
9, place des Fondateurs

 **LAEP 123 PETITS PAS**
Espace Domino
Place du Général-de-Sonis

ÉTABLISSEMENTS PETITE ENFANCE MUNICIPAUX

- A** **ILÔT CÂLIN**
25, rue des Bouchers
- B** **LES LUTINS**
1, rue Lucien-Deneau
- C** **LA FARANDOLE**
3, rue Georges-Pompidou
- D** **LES DIABLOTINS**
rue Foucher-de-Chartres
- E** **LA MAISON DU CASTOR**
18, rue des Castors
- F** **LA RONDE ENFANTINE**
18, rue du Docteur-Mauroury
- D** **LE JARDIN DES POUSSINS**
rue Foucher-de-Chartres
- G** **RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)**
3, rue du Puits-Drouet



ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

- 2** **ÉCOLE HENRI-MATISSE**
3, allée des Troènes
- 4** **ÉCOLE LE GRAND-JARDIN**
2, rue Jean-Roux
- 5** **ÉCOLE JULES-FERRY**
34 et 36, rue de Villaines
- 6** **ÉCOLE DE RECHÈVRES**
13, rue de la Paix
- 8** **GROUPE SCOLAIRE HENRI-IV**
1, avenue François-Mitterrand
- 9** **ÉCOLE HENRI-FARMAN**
6, rue Farman
- 11** **ÉCOLE JACQUES-PRÉVERT**
2, rue Florent-d'Illiers
- 12** **ÉCOLE DE LA BRÈCHE**
10, place Drouaise
- 13** **ÉCOLE FRANÇOIS-VILLON**
3, rue de la Planche-aux-Carpes
- 14** **ÉCOLE MAURICE-DE-VLAMINCK**
7, boulevard Chasles
- 15** **ÉCOLE MAURICE-CARÈME**
1 et 4, rue Maurice-Carême

ENFANTS/PARENTS

- G** **LAEP MAISON DES ENFANTS**
3, rue du Puits-Drouet





MON ENFANT ENTRE À L'ÉCOLE

RENTÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES

Jeudi 1^{er} septembre 2022

VACANCES DE LA TOUSSAINT

Fin des cours :
vendredi 21 octobre 2022

Reprise des cours :
lundi 7 novembre 2022

VACANCES DE NOËL

Fin des cours :
vendredi 16 décembre 2022

Reprise des cours :
lundi 2 janvier 2023

VACANCES D'HIVER

Fin des cours :
vendredi 10 février 2023

Reprise des cours :
lundi 27 février 2023

VACANCES DE PRINTEMPS

Fin des cours :
vendredi 14 avril 2023

Reprise des cours :
mardi 2 mai 2023

VACANCES D'ÉTÉ

Fin des cours :
jeudi 6 juillet 2023

Entrer à l'école maternelle

Tous les enfants résidant à Chartres peuvent être inscrits à l'école maternelle, l'année de leurs 3 ans, dans leur école de secteur. Ils peuvent également être accueillis, mais dans la limite des places disponibles et avec l'accord du directeur de l'école, s'ils ont atteint l'âge de 2 ans le jour de la rentrée scolaire.

Entrer à l'école élémentaire

Les enfants sont inscrits à l'école élémentaire de leur secteur d'habitation à la rentrée scolaire de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 6 ans. Aucun enfant ne peut être maintenu à l'école maternelle au-delà de 6 ans, sauf avis contraire des commissions de l'éducation spécialisée.

Modalités d'inscription

Pour que votre enfant puisse être scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire, vous devez l'inscrire en mairie, place des Halles, avant le 17 juin 2022 pour la rentrée scolaire suivante. Il vous sera remis un certificat d'inscription à remettre au directeur de l'école qui procédera à l'admission définitive de votre enfant. Sont uniquement concernés par cette procédure :

- Les enfants qui entrent pour la première fois à l'école maternelle (en petite section) ou à l'école élémentaire en CP,
- Tous les enfants nouvellement installés à Chartres et en âge d'aller à l'école maternelle ou élémentaire.

Écoles privées ou instruction à domicile

Vous pouvez scolariser votre enfant dans une école privée, ou encore l'instruire à domicile. Dans ce dernier cas vous devez faire au préalable une déclaration au maire et à l'inspecteur d'académie, et la renouveler tous les deux ans. Des contrôles seront effectués par les instances compétentes.



Documents à présenter à l'inscription

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (hors téléphone portable) au nom du ou des titulaire(s) de l'autorité parentale.
- Une copie du livret de famille (mentions parents et enfants) ou une copie d'acte de naissance de l'enfant.
- Pour les parents divorcés et/ou séparés :
 - un extrait du jugement précisant l'identité de l'autorité parentale en charge de l'enfant (article 1082 du code de procédure civile) ;
 - ou une attestation sur l'honneur signée des deux titulaires de l'autorité parentale précisant le lieu futur de scolarisation de l'enfant avec copies recto-verso des pièces d'identité des deux parents ;
 - ou pour un parent isolé une attestation sur l'honneur de garde, signée, avec copie recto-verso de la pièce d'identité.

Imprimé de pré-inscription

à télécharger sur www.chartres.fr
rubrique Vivre à Chartres /
Éducation et Jeunesse / Les écoles
ou à retirer dans une école, une
crèche, dans les maisons pour tous
ou à l'Hôtel de Ville.

Renseignements :

Tél. 02 37 23 40 00 ou
inscription.scolaire@agglo-ville.chartres.fr

Les classes à horaires aménagés Musique (CHAM)

En partenariat avec l'Éducation nationale, ce dispositif a été créé pour permettre aux jeunes musiciens de concilier leur scolarité et un enseignement artistique de qualité pendant le temps scolaire.

CHAM Voix

Axée sur le chant choral, la formation au conservatoire est complète dès le CE1 et propose, du CM2 à la 3^e, d'intégrer la maîtrise du conservatoire, chorale d'enfants de haut niveau, qui donne des concerts et se produit jusqu'en dehors de nos frontières.

Établissements partenaires: école élémentaire Maurice-de-Vlaminck et collège Hélène-Boucher.

CHAM Instrument

De la 6^e à la 3^e pour les enfants ayant déjà une pratique instrumentale. Ce cadre leur permet d'harmoniser leur organisation de travail en bénéficiant au collège d'un enseignement et d'un emploi du temps adaptés, et au conservatoire d'une formation complète et diplômante.

Modalités d'inscription pour l'année scolaire 2023/2024

Les renseignements sont à prendre au conservatoire dès janvier. Les dossiers sont à retirer auprès de l'établissement que fréquente votre enfant ou à l'accueil du conservatoire. Les candidatures se déposent en mars pour l'année scolaire suivante par le biais de la direction académique et des établissements scolaires.

Tests d'entrée

Conduits par l'équipe pédagogique du conservatoire, des tests consistent à évaluer les aptitudes musicales et les motivations des candidats.

Admission

À l'issue d'une commission réunissant l'Éducation nationale et le conservatoire, la direction académique informe les familles par voie postale. Les candidats retenus devront alors compléter un dossier auprès du conservatoire pour finaliser leur inscription.







LA RESTAURATION

 *Les repas rythment chaque journée de l'enfant. Ils agissent sur sa croissance, sa faculté d'attention et son goût pour la convivialité.*

Le suivi des repas de nos enfants

Les menus des établissements municipaux sont élaborés par Chartres métropole Restauration puis validés par une commission composée d'élus, de parents d'élèves, d'agents de la restauration et de professionnels de l'éducation.

Garantir l'équilibre nutritionnel et la diversité au sein des menus

Depuis de nombreuses années, Chartres métropole Restauration s'est engagée à apporter aux enfants une alimentation de qualité, variée et équilibrée dans le respect des obligations réglementaires du plan national Nutrition Santé et du groupe d'étude des marchés de restauration collective et nutrition (GEM-RCN).

Ces organismes définissent les recommandations relatives à la nutrition en termes de composition et de fréquence des repas. La réglementation met en avant des objectifs de diversité de l'alimentation à travers une fréquence minimale de fruits, légumes et féculents et maximale de produits gras et sucrés. Sur 20 repas consécutifs, plaisir et équilibre alimentaire doivent s'accorder. Ces recommandations ont été complétées par la loi agriculture alimentation dite «loi EGALIM», qui impose un repas végétarien par semaine.

DEUX MENUS AU CHOIX

Depuis le 4 janvier 2021, la Ville a pris la décision de mettre l'enfant au cœur du projet de la restauration scolaire.

Tous les jours en période scolaire, mais aussi les mercredis et pendant les vacances, les enfants peuvent choisir leurs aliments parmi deux menus proposés dont un végétarien. L'équilibre alimentaire est respecté dans le choix des composantes de la même famille alimentaire.

Le retour d'expérience montre une nette diminution du gaspillage alimentaire car les enfants sont guidés par leurs goûts et leurs envies.

Menus à consulter
sur www.chartres.fr
rubrique Education et jeunesse /
Les écoles / Restauration scolaire

Aucune adaptation autre que médicale ne sera prise en compte et les repas seront servis dans leur intégralité avec l'objectif de faire goûter aux enfants l'ensemble des mets proposés pour un éveil de leur goût.

Les menus sont affichés à l'entrée des crèches, des écoles et des accueils de loisirs ou sont consultables sur les sites internet chartres.fr, chartres-metropole.fr et sur l'application mobile Chartres.

Garantir la traçabilité et la sécurité alimentaire

Chartres métropole Restauration privilégie l'approvisionnement en viandes fraîches dans un rayon de 100 km et en garantit donc l'origine. Les produits contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM) sont exclus.

Dans le respect de la réglementation en vigueur, Chartres métropole Res-

L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU SOUFFRANT D'UNE MALADIE CHRONIQUE OU ALLERGIE

Les enfants nécessitant un suivi particulier d'ordre physique (intolérances alimentaires, allergies, handicap...) temporaire ou chronique doivent être signalés aux directeurs des structures (crèche, école ou accueil de loisirs).

Les modalités d'accueil et le suivi éventuel d'un traitement seront formalisés en concertation avec les professionnels des structures, les partenaires médico-sociaux et les parents par un projet d'accueil individualisé (P.A.I.) ou un projet personnalisé d'accueil (P.P.A.) ajusté en fonction des besoins de l'enfant.

Si votre enfant bénéficiait d'un P.A.I. l'année précédente pour une maladie chronique ou une allergie alimentaire, celui-ci devra être renouvelé et transmis aux directeurs des structures.

En fonction des besoins et des possibilités déterminés par les professionnels, un repas de substitution sera préparé pour votre enfant par Chartres métropole Restauration, ou il sera demandé aux familles de fournir un panier-repas.

tauration a mis en place de nombreux protocoles qualité afin de garantir une sécurité alimentaire optimale.

Dans cette démarche, elle est accompagnée et contrôlée par la direction départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des populations (DDETSPP). Des analyses microbiologiques sont réalisées périodiquement par un laboratoire accrédité indépendant.

Sécurité et équilibre alimentaire sont une priorité pour Chartres métropole Restauration.

Organisation de la restauration scolaire

La Ville propose aux élèves un service de restauration le midi entre 11h30 et 13h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. L'encadrement est assuré par du personnel municipal rattaché à la direction des Affaires scolaires qui veille au bon déroulement du service (1 adulte pour 10 enfants en maternelle et 1 pour 20 en élémentaire).

Sur la base du volontariat dans les écoles élémentaires, des activités sportives et culturelles sont propo-

sées tous les jours aux enfants par un animateur de la Ville de Chartres diplômé, qui anime deux créneaux de 45 minutes d'initiations et de découvertes de jeux collectifs.

Modalités d'inscription à la restauration scolaire

L'inscription concerne tous les élèves qui déjeunent, régulièrement ou occasionnellement, à la restauration scolaire. Elle est obligatoire et doit être renouvelée chaque année scolaire via le dossier unique d'inscription.

Tout changement en cours d'année scolaire devra être signalé à la direction de la Vie scolaire.



Dossier unique d'inscription

à télécharger sur www.chartres.fr
rubrique Vivre à Chartres /
Éducation et Jeunesse / Les écoles
ou à retirer dans une école,
dans les maisons pour tous ou
à l'Hôtel de Ville, place des Halles.

Renseignements :

Tél. 02 37 23 40 00 ou
restauration.scolaire@agglo-ville.chartres.fr



ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR





**Les animateurs
sont diplômés
d'un brevet
d'aptitude
(BAFA, BAFD)
ou d'un diplôme
professionnel
de l'animation
(BP-JEPS, DUT...)**



Accueil du matin 7h30 - 8h20

De manière occasionnelle ou à l'année, les enfants sont accueillis le matin de 7h30 à 8h20, sous la responsabilité d'animateurs diplômés. Ils y pratiquent des activités éducatives et ludiques pour un réveil en douceur: musique, chant, histoires, contes, activités manuelles...

Les places sont réservées en priorité aux enfants des écoles maternelles et, selon les places disponibles, aux enfants élémentaires de proximité.

Cet accueil ne prévoit pas de collation: votre enfant doit avoir pris préalablement son petit-déjeuner.

Accueil du soir

**Pour les maternelles:
accueil de loisirs 16h30 - 18h30**

Après un temps de goûter (fourni par la famille), les animateurs proposent des activités ludiques, éducatives et récréatives qui permettent à votre enfant de se détendre après la classe (ateliers arts plastiques, jeux de société, musique, chants...). Les familles peuvent venir chercher leur enfant à leur convenance. Cet accueil est disponible à l'année ou de manière occasionnelle.

Les animateurs sont diplômés d'un brevet d'aptitude (BAFA, BAFD) ou d'un diplôme professionnel de l'animation (BP-JEPS, DUT...). L'encadrement est assuré par un adulte pour dix enfants.

Pour les élémentaires : études surveillées 16 h 30 – 18 h et garderie jusqu'à 18 h 30

Après un temps de pause et un goûter (fourni par les familles), les élèves sont réunis à 17 h dans les classes par groupes d'environ 18 élèves. L'aide aux devoirs est encadrée par des enseignants et des animateurs diplômés jusqu'à 18 h. Et jusqu'à 18 h 30 maximum, les enfants inscrits à la garderie sont pris en charge par des animateurs diplômés des PEP 28 qui mettent à disposition des jeux de société, de la lecture ou du matériel d'arts plastiques.



Accueil occasionnel « Carte prépayée »

Pour simplifier votre organisation, achetez auprès du directeur de l'accueil de loisirs une carte prépayée matin et/ou soir de 10 séances remboursable en fin d'année si les prestations n'ont pas été utilisées.



Modalités d'inscription

Pour les études surveillées, l'inscription est gratuite mais obligatoire avec un engagement pris pour l'année scolaire via le dossier unique.

Pour les accueils de loisirs du matin, du soir et la garderie de 18 h-18 h 30, l'inscription obligatoire est payante et ouverte dans la limite des capacités d'accueil de la structure et demeure réservée en priorité aux enfants domiciliés à Chartres dont les deux parents travaillent.

En cours d'année scolaire, tout changement concernant les renseignements mentionnés dans le dossier d'inscription devra être communiqué aux PEP 28 pour les accueils de loisirs et à la direction de la Vie scolaire pour les études surveillées, en informant l'enseignant de votre enfant.



Dossier unique d'inscription

à télécharger sur www.chartres.fr
rubrique Vivre à Chartres /
Éducation et Jeunesse / Les écoles
ou à retirer dans une école,
un accueil de loisirs, dans
les maisons pour tous ou
au Guichet unique.

Renseignements :

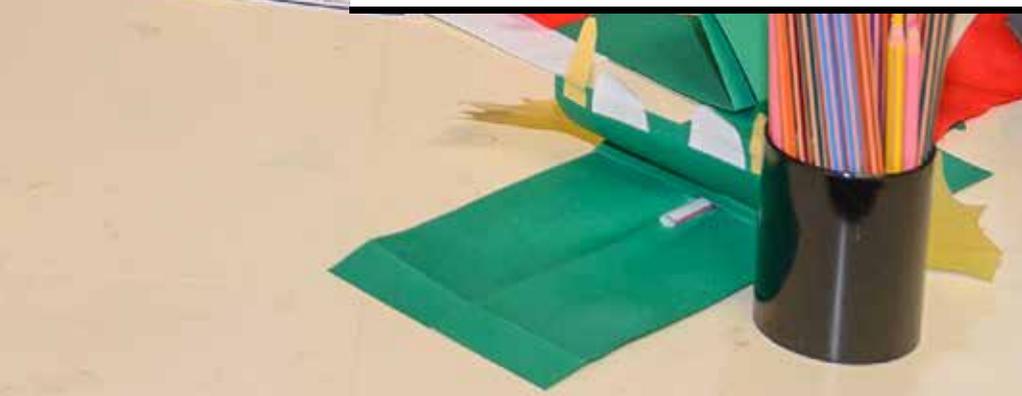
Tél. 02 37 23 40 00 ou
inscription.scolaire@agglo-ville.chartres.fr





S'ÉPANOUIR APRÈS L'ÉCOLE:

LES LOISIRS, LE SPORT
ET LA CULTURE



Accueil de loisirs les mercredis et les vacances scolaires de 7 h 30 à 18 h 30

Par délégation de service public, l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP 28) propose des accueils de loisirs aux enfants âgés de 3 à 11 ans, les mercredis en périodes scolaires et du lundi au vendredi pendant les vacances.

ACCUEIL DE LOISIRS POUR LES MATERNELLES

Pauline-Kergomard

2, rue Florent-d'Illiers
Tél. 06 46 08 09 61

alsh.chartres.kergomard@pep28.asso.fr

Henri-IV

uniquement les mercredis
1, avenue François-Mitterrand
Tél. 06 26 76 15 16

alsh.chartres.henriIV@pep28.asso.fr

Les Cytises

31, rue Huysmans
Tél. 06 22 87 62 68

alsh.chartres.cytises@pep28.asso.fr

Jules-Ferry

34-36, rue de Villaines
Tél. 06 12 63 55 52

alsh.chartres.ferry@pep28.asso.fr

Annie-Fournier

uniquement les mercredis
3, impasse Montpensier
Tél. 06 27 82 37 34

alsh.chartres.fournier@pep28.asso.fr

ACCUEIL DE LOISIRS POUR LES ÉLÉMENTAIRES

Le Rigeard

Les Grands-Prés
Tél. 06 72 75 24 46

alsh.chartres.rigeard@pep28.asso.fr

Organisation

Sous la responsabilité d'un directeur de structure, l'encadrement est assuré par du personnel qualifié et/ou diplômé (BAFA, BAFA, BPJEPS, DUT...) dans le respect de la réglementation, à savoir un encadrant pour 8 enfants en maternelle et un pour 12 enfants en élémentaire. Son rôle est d'assurer la gestion matérielle, financière et pédagogique de l'établissement. Il est le garant du bon fonctionnement de l'accueil de loisirs et du respect des règles de sécurité.

L'organisation d'une journée est établie au plus près des besoins des enfants, en respectant leurs rythmes. Entre 7h30 et 9h, les enfants sont accueillis de manière échelonnée.

À partir de 9h, en fonction de l'âge des enfants, les animateurs proposent des activités en lien avec le projet pédagogique de l'accueil de



loisirs. La pause déjeuner s'effectue entre 12h et 14h.

** Seuls deux centres accueillent les enfants à la demi-journée, le matin ou l'après-midi, sans repas : le Rigeard et Pauline-Kergomard. Le départ en fin de matinée se fait entre 12 h et 12 h 15 et l'accueil de l'après-midi entre 13h30 et 14 h.

Après un temps de goûter, les familles peuvent venir récupérer leur enfant entre 17h et 18h avec la possibilité d'une garderie jusqu'à 18h30.

Modalités d'inscriptions

L'inscription via le dossier unique est obligatoire avant de fréquenter les structures. Les places sont limitées en fonction de la capacité d'accueil des sites et réservées en priorité aux enfants domiciliés à Chartres. En cours d'année scolaire, tout changement concernant les renseigne-

ments mentionnés dans le dossier d'inscription devra être signalé au directeur de la structure.

Plusieurs formules sont proposées

POUR LES MERCREDIS, un forfait à l'année ou en occasionnel* est proposé selon le choix suivant : inscription à la journée avec repas ou à la demi-journée, sans repas**.

**Pour les inscrits en occasionnel, les mercredis en période scolaire, l'inscription se fait en amont un mois avant les vacances scolaires.*

POUR LES PETITES VACANCES :

inscription à la journée avec repas ou à la demi-journée, sans repas**.

POUR L'ÉTÉ :

inscription à la semaine en journée complète dans tous les accueils de loisirs, ou à la demi-journée, sans repas**.

***Demi-journée uniquement au Rigeard et Pauline-Kergomard*



Dossier unique d'inscription

à télécharger sur www.chartres.fr
rubrique Vivre à Chartres /
Éducation et Jeunesse / Les écoles
ou à retirer dans une école,
un accueil de loisirs,
dans les maisons pour tous
ou à l'Hôtel de Ville, place des Halles

Renseignements :

Tél. 02 37 88 14 14
standard@pep28.asso.fr

Transport

Afin de faciliter l'organisation des familles qui ont inscrit leur enfant au Rigeard, un transport en bus, encadré et placé sous la responsabilité d'un professionnel diplômé, est organisé. La réservation est à faire à l'inscription de l'enfant.

Circuit n° 1	Aller 1	Retour 1
École Jules-Ferry élémentaire	8 h10	17 h50
Face au théâtre le matin / Théâtre le soir	8 h20	18 h00
Arrêt bus, rue Charles-Brune le matin, Ecole Paul-Fort le soir	8 h25	17 h40
MPT des Bas-Menus	8 h35	17 h30
École Rechèvres	8 h40	17 h25
Place Drouaise (parking Ibis)	8 h45	Assuré par le circuit n°2
École Henri-Matisse	8 h50	17 h10
Le Rigeard	8 h55	17 h00



Circuit n° 2	Aller 2	Retour 2
La petite Venise (arrêt de bus Marais)	8 h05	18 h00
Maison des Syndicats (rue des Pierres-Couvertes)	8 h15	17 h50
École Henri-Farman	8 h20	17 h45
Collège Mathurin-Régnier (parking)	8 h25	17 h15
Avenue Jean-Perrin (terrain de tennis)	8 h35	17 h30
Foyer CCAS (rue de Brétigny)	8 h45	17 h05
Place Drouaise (parking Ibis)	Assuré par le circuit n° 1	16 h55
Le Rigeard	8 h55	16 h50



L'École des sports

L'École des sports de la Ville de Chartres permet aux enfants de 5 à 11 ans, sans contrainte de compétition, de faire l'apprentissage d'une vie sociale et sportive.

La variété des activités proposées permet d'orienter les pratiquants vers les associations sportives. Toutes ces disciplines sont encadrées par des éducateurs diplômés (ETAPS, BPJEPS, BE spécialisé).

Organisation

L'École des sports fonctionne de septembre à juin, hors vacances scolaires. Elle donne aux enfants nés entre 2012 et 2017 la possibilité

de découvrir, après l'école, plusieurs activités sportives.

En fonction de l'âge des enfants, des séances d'1h à 1h30 sont proposées pour découvrir les grandes familles de sports.

Selon les activités proposées, les enfants sont accueillis par groupes de 12 à 16 enfants.

Modalités d'inscriptions

L'inscription à l'École des sports est obligatoire et accessible dans la limite des places disponibles et réservée en priorité aux enfants chartrais. Les inscriptions commenceront courant septembre via le portail famille de la Ville (rubrique services en ligne - Portail Famille).

L'inscription à l'École des sports engage l'enfant à participer avec assiduité à toutes les activités figurant au programme annuel. Dans la fiche d'inscription, il sera demandé aux familles d'attester l'aptitude de leur enfant à pouvoir pratiquer une activité sportive.



Programme d'activités, tarifs et formulaires d'inscription

en ligne à partir de juin 2022.

www.chartres.fr

rubrique Sortir à Chartres / Sports et Loisirs

Renseignements

Direction Jeunesse Sports

02 37 23 40 00

ecole-sports@agglo-ville.chartres.fr

Pour les enfants nés en 2016 et 2017

Découverte Multisports,

Deux familles sportives abordées chaque trimestre:

jeux de ballons, activité raquettes, ateliers gym, jeux d'opposition, ateliers athlétiques, découverte roller...

Créneau	Horaire	Lieu
Lundi	17h15-18h15	Complexe sportif Madeleine
Mardi	17h15-18h15	Complexe sportif Roskopf
Mercredi	14h-15h	Accueil écoles Carême, Prévert et gymnase Roskopf
Jeudi	17h15-18h15	Complexe sportif Madeleine

Pour les enfants nés entre 2012 et 2015

Cycle de 3 activités sportives: 1 proposée par trimestre

Exemple de cycle : Gym/Basket/Équitation; Frisbee/Roller/Athlétisme; Football/Baseball/Golf...

Créneau	Horaire	lieu
Lundi	17h15-18h30	Complexes sportifs Madeleine, Roskopf, Péguy
Mardi		
Mercredi	10h30-12h/ 15h30-17h	
Jeudi	17h15-18h30	

Destination culture

Les établissements culturels de la Ville de Chartres proposent des visites et animations spécifiques pour les enfants tout au long de l'année. Les visites ludiques du musée des Beaux-Arts, les lectures à l'Apostrophe, les ateliers d'archéologie... sont autant d'occasions de s'amuser et d'apprendre autrement.

Arts et culture à portée des enfants



La médiathèque l'Apostrophe et la bibliothèque Louis-Aragon organisent des lectures, des projections de films et des ateliers numériques pour différents âges les mercredis et samedis de septembre à juin et pendant les petites vacances. L'ensemble des activités est présenté dans *Alinéas*, le programme trimestriel des bibliothèques.

L'Apostrophe

1, boulevard Maurice-Viollette
Ouverture toute l'année (mardi-mercredi 10-19h / jeudi 14-19h / samedi 10-18h / dimanche 14-18h)
Tél. 02 37 23 42 00

Bibliothèque Louis-Aragon

Passage des Poètes
Ouverture toute l'année (mardi, mercredi 10-12h et 14-18h / jeudi, vendredi 14-18h / samedi 10-12h et 14-17h)
Tél. 02 37 88 45 20

Entrée libre et animations gratuites.
Un abonnement aux tarifs enfant ou famille est proposé pour emprunter livres, revues, CD-DVD ou jeux vidéo.
mediatheque.chartres.fr

Le musée des Beaux-Arts dévoile ses riches collections du Moyen Âge au XX^e siècle à travers des expositions temporaires ou permanentes. Des livrets-jeux invitent les enfants à regarder les œuvres et l'architecture de ce bâtiment historique avec un œil amusé! Des animations spécifiques sont aussi proposées pendant les vacances scolaires.

Ouverture toute l'année

Tél. 02 37 90 45 80
29, Cloître Notre-Dame
Entrée Gratuite, payante lors des expositions temporaires – Animations payantes

La maison Picassiette est un bijou d'art brut recouvert de mosaïques, créé par un Chartrain passionné, Raymond Isidore. Ce site est classé Monument historique et labellisé Patrimoine du XX^e siècle.

Ouverture de mi-mars à mi-novembre

Tél. 02 37 34 10 78
22, rue du Repos
Entrée payante

Le Chemin des Arts présente des expositions d'art contemporain à la collégiale Saint-André, au prieuré Saint-Vincent et à la chapelle Saint-Eman. De multiples occasions de découvrir différentes pratiques artistiques : sculpture, peinture, photographie, mosaïque...

Ouverture de février à décembre

Tél. 02 37 23 41 43
Entrée Gratuite

Le conservatoire de musique et de danse propose des concerts et spectacles musicaux de novembre à juin. Une grande diversité (jazz, classique, musiques actuelles, danse...) à partager en famille.

Entrée payante ou gratuite selon les spectacles
Tél. 02 36 67 30 70
22, rue Saint-Michel

La direction de l'Archéologie propose pour les 8-11 ans des ateliers ludiques par demi-journée pendant les vacances pour devenir des archéologues en herbe et découvrir différentes disciplines : l'archéozoologie, la céramologie, le théâtre antique, les peintures murales, la pré-histoire... Sans compter plusieurs journées porte-ouvertes ou événements grand public qu'elle organise durant l'année.

Ateliers payants
Tél. 02 37 23 41 75
2, rue Georges-Brassens



Le cinéma Les Enfants du Paradis organise une fois par mois des séances *1.2.3 ciné* destinées au jeune public les mercredis, samedis à 14h et dimanches à 11h pour découvrir des films du répertoire. Sans oublier toutes les nouveautés du moment.

Tél. 02 37 88 19 30 - Entrée payante
13, place de la Porte-Saint-Michel

Le Théâtre de Chartres programme des spectacles : musique, danse, humour, théâtre... à découvrir en famille. Toute la saison d'octobre à mai est détaillée dans le programme du Théâtre.

Entrée payante ou gratuite selon les spectacles
Tél. 02 37 23 42 79
Boulevard Chasles
www.theatredechartres.fr

Pour en savoir plus :
www.chartres.fr /
sortir-a-chartres / culture

Programme d'activités

à l'année ou pendant les vacances.
Tarifs, jours, horaires d'ouverture et modalités d'inscription disponibles sur www.chartres.fr, rubrique Sortir à Chartres / Agenda, dans le magazine *Votre Ville* et sur votre application Chartres

Pratiquer la musique et la danse au conservatoire

Le conservatoire de musique et de danse de Chartres permet aux enfants à partir de 4 ans et jusqu'à l'âge adulte de découvrir et pratiquer le chant, la danse et/ou un instrument de musique.

La variété des disciplines proposées permet un large choix: éveil ateliers découverte, formation musicale et érudition, cordes, bois, cuivres, piano, claviers et instruments polyphoniques, musique ancienne, pratiques collectives instrumentales, jazz et musiques actuelles, chant et chant choral, mais aussi la danse classique à laquelle est associée la danse contemporaine.

Les activités

Le conservatoire est ouvert de septembre à juin, hors vacances scolaires.

Il donne aux enfants la possibilité de découvrir une ou plusieurs activités après l'école, le mercredi et le samedi.

Pour la musique, en fonction du niveau de l'enfant, les cours individuels durent de 30 minutes à 1 heure. S'y ajoutent des pratiques collectives (formation musicale, orchestre...).

En ce qui concerne la danse, le cursus dominant est la danse classique. Discipline associée obligatoire, la danse contemporaine, peut également faire l'objet d'une inscription en « pratique collective seule ».



Modalités d'inscription

Il y a forcément une formule pour celles et ceux qui souhaitent pratiquer un instrument ou danser, qu'ils soient enfants ou adultes, en cursus amateur ou traditionnel...

L'inscription est obligatoire. Il suffit de vous pré-inscrire en ligne, à partir de début juin sur chartres.fr.



Journée portes ouvertes

Le 15 juin de 10 h à 19 h
Entrée libre

Renseignements :

Tél. 02 36 67 30 70 ou
conservatoire@agglo-ville.chartres.fr



OPÉRATION VACANCES SPORTIVES

**La Ville de Chartres propose
aux enfants de 6 à 15 ans
des activités sportives pendant
les vacances scolaires d'automne,
hiver, printemps et été.**

Programme d'activités, tarifs et inscriptions
via le portail famille sur chartres.fr, rubrique services **Renseignements :**
Direction Jeunesse Sports Grands Équipements
Tél. 02 37 23 40 00 - vacances-sportives@agglo-ville.chartres.fr



LES TARIFS 2022-2023

Multi Accueil Collectif et Halte-Garderie selon le barème institutionnel CNAF du 1 ^{er} janvier 2022						
Nombre d'enfants		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	8 à 10 enfants
Taux d'effort		0,0619 %	0,0516 %	0,0413 %	0,0310 %	0,0206 %
Pour les enfants chartrains	Tarif horaire Mini	0,44 €	0,37 €	0,29 €	0,22 €	0,15 €
	Tarif horaire Maxi	3,71 €	3,10 €	2,48 €	1,86 €	1,24 €
Pour les enfants non chartrains	Tarif horaire Mini	0,53 €	0,44 €	0,35 €	0,26 €	0,18 €
	Tarif horaire Maxi	4,45 €	3,72 €	2,98 €	2,23 €	1,49 €

Tarif horaire calculé selon les ressources annuelles du foyer (N-2) / 12 x Taux d'effort

Multi Accueil Familial selon le barème institutionnel CNAF du 1 ^{er} janvier 2022					
Nombre d'enfants		1 enfant	2 enfants	3 à 5 enfants	6 à 10 enfants
Taux d'effort		0,0516 %	0,0413 %	0,0310 %	0,0206 %
Pour les enfants chartrains	Tarif horaire Mini	0,37 €	0,29 €	0,22 €	0,15 €
	Tarif horaire Maxi	3,10 €	2,48 €	1,86 €	1,24 €
Pour les enfants non chartrains	Tarif horaire Mini	0,44 €	0,35 €	0,26 €	0,18 €
	Tarif horaire Maxi	3,72 €	2,98 €	2,23 €	1,49 €

Tarif horaire calculé selon les ressources annuelles du foyer (N-2) / 12 x Taux d'effort

Petite enfance / Modalités de paiement

- En espèces
 - Par prélèvement automatique
 - Par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public
 - En CESU
- Dans les structures d'accueil de votre enfant,
 - Au Guichet unique du lundi au vendredi de 9h à 17h

Restauration scolaire Facturation de vacances à vacances	Maternelle, tarif par repas			Élémentaire, tarif par repas		
	Tarif Mini	Tarif Maxi	Repas occasionnel	Tarif Mini	Tarif Maxi	Repas occasionnel
Enfants chartrains	0,83 €	4,38 €	5,38 €	0,88 €	4,68 €	5,74 €
	"Tarif calculé selon le Quotient Familial x Taux d'effort Réduction de 10% pour les familles de 3 enfants et plus"					
Enfants non chartrains	6,28 €		6,64 €	6,73 €		7,14 €
P.A.I	Réduction de 50% pour les enfants amenant un panier-repas					

Calcul du Quotient Familial

Dernier avis d'imposition :

Revenus annuels (traitements et salaires des personnes du foyer avant toutes déductions)

- + Autres revenus imposables + Pensions reçues
- Pensions versées - Frais de garde, pour enfant(s) de moins de 7 ans

+ Prestations familiales des 12 derniers mois

Le résultat est divisé par 12 et par le nombre de personnes vivant au foyer.

Restauration scolaire / Modalités de paiement

- En espèces
- Par prélèvement automatique
(retourner la demande de prélèvement ville, accompagnée d'un RIB)
- Par internet via le portail famille
- Par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public
- Au Guichet unique, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h

Le Portail famille **Mon numéro de dossier :**

À la rentrée 2022-2023, l'inscription aux activités sportives (école des sports, vacances sportives) s'effectuera obligatoirement par le portail famille ; c'est aussi par cet espace que

vous pouvez trouver les menus quotidiens et régler les frais de cantine en quelques clics. Pour y accéder, connectez-vous à www.chartres.fr, rubrique Services en ligne, puis choisissez Portail famille.

Votre dossier existe déjà si l'un de vos enfants est inscrit ou a été inscrit dans une école publique chartraine ou s'il a déjà participé à l'école des sports, aux vacances sportives ou à des activités des PEP28.

Vous pouvez retrouver votre numéro de dossier sur une ancienne facture. Il vous sera demandé lors de toute nouvelle connexion. Ainsi, nous vous suggérons de le noter ci-dessus pour

l'avoir facilement accessible.

Si vous n'entrez pas dans les cas précédemment indiqués, il vous faut créer votre dossier :

Connectez-vous sur www.chartres.fr, choisissez l'onglet Services en ligne puis Portail famille
1 - Créez votre accès portail
2 - À votre première connexion, créez votre dossier en ligne.

Un temps de traitement d'environ 72 heures est ensuite nécessaire pour que votre dossier soit validé. Vous recevrez par mail un accusé de réception attestant de la création de votre compte.

3 - Vous pourrez ensuite avoir accès à votre compte pour effectuer les règlements de la cantine ou les préinscriptions aux différentes activités sportives.

Accueils périscolaires Facturation mensuelle		Forfait annualisé facturation mensuelle	Occasionnel tarif à la prestation	Remarques
Maternelles et Maurice de Vlaminck (matin)	Accueil du matin 7h30-8h20	19,30 €	2,77 €	Gratuité à partir du 3 ^e enfant inscrit
	Accueil du soir 16h30-18h00	38,58 €	5,55 €	
	Accueil du soir 16h30-18h30	49,19 €	-	
Élémentaires	Études surveillées 16h30-18h00	Gratuité mais inscription obligatoire		
	Garderie 18h00-18h30	10,30€ / mois	Gratuité à partir du 3 ^e enfant	

Accueil Mercredi	À la journée avec repas				À la demi-journée* sans repas			
	Forfait annualisé** Facturation mensuelle		Occasionnel*** Facturation de vacances à vacances		Forfait annualisé** Facturation mensuelle		Occasionnel**** Facturation de vacances à vacances	
	Tarif Mini	Tarif Maxi	Tarif Mini	Tarif Maxi	Tarif Mini	Tarif Maxi	Tarif Mini	Tarif Maxi
Enfants chartrains 7h30-18h00	15,65€	66,94€	4,90€	20,93€	5,03€	19,59€	1,57€	6,13€
	Tarif calculé selon le Quotient Familial x Taux d'effort. Réduction de 10% pour les familles de 3 enfants et plus							
Enfants non chartrains 7h30-18h00	84,76 €		26,66 €		25,01 €		7,98 €	
Garderie 18h00-18h30	3,09€/mois		-		3,09€/mois		-	

* uniquement le Rigeard et Pauline-Kergomard

** tarif mensuel

*** tarif à la journée

**** tarif à la 1/2 journée

Modalités de paiement Accueil de Loisirs périscolaires, petites vacances et vacances d'été

- En espèces
- Par prélèvement automatique pour forfait périscolaire (retourner la demande de prélèvement PEP 28, accompagnée d'un RIB)
- Par chèque à l'ordre des PEP 28
- Par chèques vacances ou CESU
- Par carte bleue au siège des PEP 28

Dans les accueils de loisirs,
au siège des PEP 28,
au Guichet unique, le mercredi de 11h30
à 16h.

Accueil petites vacances Facturation à l'inscription		Tarif minimum	Tarif maximum
Enfants chartrains 7h30-18h	Journée avec repas	4,35 €	18,60 €
	Demi-journée sans repas*	1,40 €	5,44 €
	Tarif calculé selon le Quotient Familial x Taux d'effort. Réduction de 10% pour les familles de 3 enfants et plus y compris la garderie		
Enfants non chartrains 7h30-18h	Journée avec repas	23,54 €	
	Demi-journée sans repas*	6,94 €	
Garderie 18h-18h30	3,09 € / semaine (enfants chartrains et non chartrains)		

*Uniquement le Rigeard et Pauline-Kergomard

Accueil vacances d'été 2022 Facturation à l'inscription			Tarif minimum	Tarif maximum
Enfants chartrains 7h30-18h	Semaine**	Journée avec repas	41,20 €	70,41 €
		Après-midi sans repas*	17,60 €	23,12 €
	Tarif calculé selon le Quotient Familial x Taux d'effort. Réduction de 10% pour les familles de 3 enfants et plus y compris la garderie			
Enfants non chartrains 7h30-18h	Semaine**	Journée avec repas	118,28 €	
		Demi-journée sans repas*	41,83 €	
Garderie 18h-18h30	3,09 € / semaine (enfants chartrains et non chartrains)			

*Uniquement le Rigeard et Pauline-Kergomard

**Tarifs proposés pour les semaines de 3 ou 4 jours

Opération Vacances Sportives	Tarif 2022	École des Sports	Tarif 2022
Chartrains – séance de 2 h	4,50 €	Chartrains – 1 cycle annuel	31 €
Chartrains – séance de 3 h	5,50 €	Non chartrains – 1 cycle annuel	44,50 €
Non chartrains – séance de 2 h	5,50 €		
Non chartrains – séance de 3 h	6,50 €		

MÉDIATHÈQUE

Chartres et agglomération	Tarif 2022	hors Chartres agglomération	Tarif 2022
Tarif individuel	11 €	Tarif individuel	22 €
Tarif réduit	6 €	Tarif réduit	12 €
Tarif famille	16 €	Tarif famille	33 €

L'adhésion permet l'emprunt de 12 documents pour une période de 4 semaines.
La lecture sur place et la consultation des documents est libre et gratuite.

CONSERVATOIRE

Tarifs à l'année	Frais de dossier par élève	Eveil / initiation	1 ^{er} cursus : découverte de musique(1) ou danse	Second cursus (ex : musique et danse)	Pratique collective seule
Chartrains (- 18 ans)	25,50 €	79 €	de 187€ à 281 €*	de 191€ à 285 €*	79 €
Chartres Métropole (- 18 ans)	25,50 €	121 €	425 €	447 €	121 €
Hors Chartres Métropole (- 18 ans)	25,50 €	133 €	467 €	492 €	133 €
Tarifs adultes	Contacter le Conservatoire de Chartres				

*Tarif calculé selon le quotient x taux d'effort, avec une réduction de 10 % pour les familles de 3 enfants et plus, hors frais de dossier, disciplines collectives et locations d'instruments.

(1) le cursus musique comprend : le cours de formation musicale + le cours de chant choral + le cours de pratique instrumentale

**TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT**



**VOTRE APPLI
CHARTRES**

Menus scolaires, sorties, loisirs...

Suivez l'actu de vos enfants jour par jour sur votre appli Chartres.
Personnalisez vos notifications : rappel des activités,
ouverture des inscriptions...

Disponible sur google play et apple store



www.chartres.fr



CHARTRES